

élevé pour les travaux dont elles ne voulaient pas obtenir l'adjudication.

L'hon. M. PUGSLEY : Collusion entre quelles compagnies de dragage ?

M. BENNETT : En voici deux pour commencer, celles de Mackay et de Grant, mais il y en a d'autres. Quelles étaient les circonstances ? Mackay espérait—ayant deux dragueurs sur les lieux et pouvant compter, comme il le dit dans sa lettre, sur le service d'un troisième dragueur durant l'exécution de ces travaux—grâce à la fraude commise par la compagnie Spohn et par celle de Grant, ne pas être forcé d'exécuter cet ouvrage à 15 et à 16 cents la verge comme il l'avait fait antérieurement, mais pouvoir soutenir du Trésor public 53 cents par verge. Quiconque connaît Mackay et qui a été entendu discuter cette question comme elle a été débattue au cours de la dernière campagne provinciale, jugé cet homme à sa juste valeur quand il faisait de affirmations contraires aux faits.

L'hon. M. PUGSLEY : Les citoyens d'Owen-Sound ne semblent pas partager l'opinion de l'honorable député.

M. BENNETT : Le majorité de M. Mackay dans Owen-Sound, qui était de 450 voix a été réduite à 43 voix et les tribunaux seront peut-être appelés à juger comment elle a été obtenue.

M. TELFORD : L'honorable député se trompe dans ses calculs.

M. BENNETT : Quels étaient les chiffres ?

M. TELFORD : Ils indiquaient environ 178 voix de majorité à Owen-Sound.

M. BENNETT : Aux dernières élections ?

M. TELFORD : A l'élection précédente.

M. BENNETT : Si l'honorable député se console de ce que la majorité de Mackay a été diminuée de 270 à 43 voix, grand bien lui fasse. Quoi qu'il en soit, cette majorité est encore plus forte que celle qu'obtiendra mon honorable ami (M. Telford) à Owen-Sound, aux prochaines élections.

M. TELFORD : L'honorable député ignore-t-il qu'Owen-Sound est une ville conservatrice qui donne généralement une majorité à nos adversaires ?

M. BENNETT : Ce qu'elle fera encore, et j'espère que l'occasion lui en sera offerte l'automne prochain. Voici ce nommé Mackay, l'associé, d'après sa propre lettre, de la compagnie Grant, voici ce précieux M. A. G. Mackay dont la réputation et le souvenir sont loin d'être agréables à la population de l'Ontario. Voici ce même M. A. G. Mackay qui possède deux dragueurs dans le port de Midland et qui en fait construire un autre, et qui après avoir obtenu une entreprise dans le port de Midland à raison de 18 et de 16 cents la verge, est par-

M. BENNETT.

tie à un projet, à une entreprise ou à une convention avec cette, soi-disant compagnie Grant pour partager avec elles l'exécution de ces travaux. Monsieur le président, que restait-il à faire à Grant ? Grant est venu à Ottawa accompagné par un nommé Kastner, de Warton, un individu qui s'est distingué dans les procès qui ont surgi à la suite de l'élection de Grey-nord, quand on fait venir de Buffalo des voyous; les associés soumissionnèrent, et ainsi qu'elles le démontrent, Grant a écrit les deux soumissions au bas desquelles Kastner apposa son nom, et elles furent envoyées au département des Travaux publics. M. Aylesworth remplissait la fonction de ministre intérimaire des Travaux publics. Vu que cette soumission est de 53 cents par verge et qu'une autre qui n'était que de 30 cents par verge n'avait pas été acceptée, le ministre intérimaire refusa d'adjudger l'entreprise à Mackay à 53 cents. Il y a eu une fraude de commise par Kastner et par Grant, et ceux qui ont participé par avance sont Mackay et Grant, tel qu'il appert à ces documents; on ne peut réfuter cela. Pourquoi M. Aylesworth n'a-t-il pas adjugé l'entreprise à 53 cents ?

L'hon. M. PUGSLEY : Je n'aime pas à interrompre mon honorable ami, mais il se rappellera que d'après l'annonce elle-même, on invitait la concurrence pour différents travaux qu'on voulait exécuter dans chaque province. La compagnie de dragage Dominion a soumissionné pour un autre ouvrage. Je ne sache pas qu'elle ait soumissionné pour d'autres travaux dans l'Ontario, mais elle l'a certainement fait pour des ouvrages dans la province de Québec. Elle ne possédait que l'outillage absolument nécessaire pour remplir les conditions de l'entreprise qu'on lui adjugea. Voilà pourquoi cette compagnie ne pouvait entreprendre l'exécution des travaux dont il est maintenant question. C'est la raison pour laquelle le ministre intérimaire a dû demander de nouvelles soumissions. On m'informe que si la Dominion Dredging Company avait été prête à exécuter ces travaux, on les lui aurait adjugés, parceque sa soumission était élevée.

M. BENNETT : Quelle explication futile nous fournit le ministre des Travaux publics. M. Aylesworth croyait-il que la compagnie Grant soumissionnait honnêtement quand elle présentait sa soumission de 53 cents par verge avant le 6 mai ? Voilà pourquoi il a demandé de nouvelles soumissions.

L'hon. M. PUGSLEY : Mon honorable ami ne sait-il pas qu'il y avait une soumission plus basse que celle-là, c'est-à-dire pour 30 cents, et que la Dominion Dredging Company ayant refusé d'exécuter cette entreprise à ce prix-là, le ministre par intérim a